

# LIGUE DE NORMANDIE DES ECHECS

## CHAMPIONNAT DE NORMANDIE JEUNES 2018

version du 15/06/2017

### 1. Préambule

1.1. Suite à un accord avec la FFE, le championnat 2018, sera organisé en un seul championnat regroupant les joueurs qualifiés des 5 départements (Seine maritime, Eure, Calvados, Manche et Orne).

Ce championnat sera qualificatif pour le championnat de France jeunes qui aura lieu à Agen du 15 au 22 avril 2018.

1.2. Il est organisé sous la responsabilité de la Ligue de Normandie des Echecs qui désigne un club organisateur après un appel à candidature.

1.3. Le championnat se déroulera à .....du **dimanche 25/02 au mercredi 28/02 2018.**

### 2. Participations

2.1. Le Championnat est ouvert aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

2.2. Les cadets et juniors non scolarisés, doivent résider en France depuis deux ans et être licenciés à la FFE également depuis deux ans.

**2.3. Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés un club de la ligue de Normandie des Echecs.**

2.4. La licence A est obligatoire.

### 3. Qualifications

3.1. Pour participer à ce Championnat régional, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés selon les modalités suivantes :

3.2. Sont qualifiés d'office pour le championnat, tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours

3.3. Sont qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie, les participants ayant obtenu la moitié des points +  $\frac{1}{2}$  (par exemple au moins 4 points (sur 7 rondes).

**3.4. Sont qualifiés d'office, les participants au championnat de France jeunes de la saison précédente ayant réalisé 5 pts ou plus**

3.5. Si la première fille, ou le premier garçon d'une catégorie ne font pas partie des qualifiés dans le cadre des règles 3.3. , ils sont rajoutés à la liste des qualifiés.

3.6. Les catégories Juniors et Cadets peuvent participer au championnat sans passer par la phase départementale.

3.7. Qualifications supplémentaires: À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les comités départementaux, la commission jeunes de la Ligue peut accorder quelques places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...) les ayant empêchés de tenter de se qualifier via la procédure des tournois départementaux. Les dossiers devront être transmis à la Ligue au plus tard 30 jours avant le début du championnat.

3.8. La commission jeunes de la Ligue de Normandie des Echecs établira la liste officielle des qualifiés du championnat à l'issue des différents championnats départementaux.

## 4. Organisation

4.1. Les championnats se déroulent en tournois mixtes pour la catégorie cadets/juniors et en tournois filles et mixtes pour les catégories inférieures.

4.2. Lorsque les effectifs sont insuffisants (inférieurs à 4 pour un tournoi ), la Ligue choisira, en accord avec la FFE, en fonction des circonstances, d'organiser des tournois mixtes au sein d'une même catégorie d'âge.

4.3. Les championnats sont joués au Système Suisse.

- Un tournoi de moins de 9 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.
- Pour les tournois toutes rondes, les joueurs d'un même club **ne devront pas se rencontrer lors des deux dernières rondes.**
- dans les autres cas, un tournoi en 7 rondes décidera de la qualification

4.4. Cadences :

- Poussins et petits poussins : 50 min + 10 sec./coup. La limite de 4 rondes maximum par jour doit être impérativement respectée.
- Pupilles à juniors : 1h30 + 30 sec./coup. La limite de 3 rondes maximum par jour devra être impérativement respectée.

4.5. Coups illégaux

Pour toutes les catégories, la partie est perdue au bout du 2ème coup illégal.

4.6. horaires des rondes :

Catégories Pupilles à Juniors :

Ronde 1 de

Ronde 2 de

Ronde 3 de

Ronde 4 de

Ronde 5 de

Ronde 6 de

Ronde 7 de

Catégories Petits Poussins à Poussins :

Ronde 1 de

Ronde 2 de

Ronde 3 de

Ronde 4 de

Ronde 5 de

Ronde 6 de

Ronde 7 de

4.7. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1ère ronde.

4.8. Déroulement du tournoi : L'aire de jeu pendant les parties est uniquement accessible aux joueurs, arbitres et à l'organisateur. Les parents ainsi que les accompagnateurs et les entraîneurs ne doivent en aucun cas avoir accès à cet espace. Une fois leur partie terminée et après avoir communiqué le résultat de la partie à l'arbitre, les joueurs doivent eux aussi quitter l'aire de jeu.

4.9. L'organisateur s'assure que les tournois sont homologués dans les délais, auprès de la FIDE (pour les tournois concernés) et de la FFE.

## **5. Classement**

5.1. Les titres de Champion, Vice-champion et 3ème sont attribués aux 1ers, 2èmes et 3èmes garçons de chaque catégorie mixte ainsi qu'une coupe pour chacun.

5.2. Les titres de Championne, Vice-championne et 3ème sont attribués aux 1ères, 2èmes et 3èmes filles de chaque catégorie filles ainsi qu'une coupe pour chacune.

5.3. Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, pour les titres de champion de Normandie, un match de départage est organisé sur place en parties rapides.

5.4. En cas d'ex-æquo pour les places qualificatives ceux-ci doivent tous être départagés par des matchs de classement. C'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé.

5.5. Le mode de départage des champions, et qualifiés se fait comme suit :

a) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en Blitz de 3 min. + 2 sec. Aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, départage du classement (article 5.6)

b) S'il y a 3 ou 4 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 3 min. + 2 sec. est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, départage du classement. (article 5.6)

c) S'il y a plus de 4 ex æquo,

Une formule coupe à élimination directe est mise en place.

Les joueurs se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur classement dans le tournoi principal. Le 1 rencontre le 8 (éventuellement il est exempt si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuellement exempt) etc. Au deuxième tour, le vainqueur de 1-8 rencontre le vainqueur de 4-5 et le vainqueur de 2-7 rencontre le vainqueur de 3-6. Les matchs se jouent à la cadence de 3 min. + 2 sec. par coup en aller-retour, avec couleurs inversées. **En cas d'égalité après le match de départage**, départage du classement (article 5.6)

5.6 Pour les autres places ex aequo, on utilisera 1/ le Bucholz tronqué 2/ le Bucholz 3/ la Performance pour les tournois au système suisse

Pour un tournoi toutes rondes, on utilisera le sonnenborn-berger puis la Performance

## 6. Qualification pour le championnat de France

6.1. Les Championnats de France Cadets & Cadettes, Juniors et Juniors Filles sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée.

6.2. **Les quotas de qualifiés attribués par la FFE pour la Ligue de Normandie au championnat de France 2018 à Agen sont les suivants : les quotas des 2 zones interdépartementales (Seine Maritime et Eure) et (Calvados, Manche et Orne) sont additionnés. Le total des places dans chaque catégorie est ensuite attribué dans l'ordre du classement général ( si 3 places qualificatives en Hte Normandie et 2 places en Basse Normandie, alors les 5 premiers du tournoi seront qualifiés pour le chpt de France)**

<b>Catégories Mixtes</b>				
<b>Petits-Poussins</b>	<b>Poussins</b>	<b>Pupilles</b>	<b>Benjamins</b>	<b>Minimes</b>
<b>Catégories Filles</b>				
<b>Petits-Poussines</b>	<b>Poussines</b>	<b>Pupillettes</b>	<b>Benjamines</b>	<b>Minimes</b>

## **7. Arbitrage**

7.1. Le club organisateur en accord avec le responsable de la commission Jeunes de la Ligue désignera un arbitre principal et 2 arbitres adjoints. Il sera chargé d'arrêter la liste définitive des participants et veillera à l'affichage des appariements.

7.2. Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée.

7.3. Une Commission d'appel sera constituée au début du championnat par l'arbitre principal et l'organisateur. Elle est composée de :

- un membre de la commission jeunes de la ligue
- un membre de la ligue de Normandie
- représentant de l'organisation
- un arbitre présent en dehors de l'arbitre principal

7.4. Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

## **8. Éthique**

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc. ..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

De fixer le résultat d'une partie avant son commencement

- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (Voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

## **9. Conduite des joueurs**

- Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs. Cela signifie que les joueurs ayant terminé leur partie doivent quitter la zone de jeu.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace buvette ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, il est interdit de quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les analyses sont strictement interdites dans l'aire de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.
- Pendant une partie, les téléphones portables, les autres moyens électroniques de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs doivent être éteints et laissés dans le sac du joueur. L'utilisation de ces appareils durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. L'émission d'un son de ces appareils entraîne la perte de la partie.
- Pendant une partie, il est interdit de quitter l'aire de jeu avec un sac dans lequel figure des téléphones portables, un autre moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Le joueur en infraction perdra la partie.

Le Président de la Ligue de Normandie

Le Responsable de la Commission Jeunes

L'Organisateur :